

ANNEXE
3

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS
A LA COMMISSION PARITAIRE D'ETABLISSEMENT D'UNIVERSITE COTE D'AZUR

Scrutin électronique du 1^{er} au 8 décembre 2022

DECLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE

Rappel : Nul(le) ne peut être candidat(e) sur plusieurs listes de candidats à une même élection.

Je soussigné(e), Madame Monsieur

Nom de famille :

Nom d'usage :

Prénom(s) :

Statut : Agent titulaire Agent non-titulaire

Corps et grade pour les fonctionnaires :

Etablissement d'affectation (nom et coordonnées complètes) :

Groupe: 1 2 3

Catégorie : A B C

déclare être candidat(e) à l'élection des représentants du personnel à la Commission paritaire d'établissement d'Université Côte d'Azur sur la liste de la ou des organisation(s) syndicale(s) suivantes :

Et certifie sur l'honneur remplir toutes les conditions légales et réglementaires pour pouvoir être candidat(e)¹.

Fait à Nice, le.....

Signature

DOIT PARVENIR avec la déclaration de candidature de liste à : Université Côte d'Azur – DAJIM Elections professionnelles, Grand Château, 28 avenue Valrose, 06103 NICE Cedex 2 avant le jeudi 20 octobre 2022 à 14H00, délai de rigueur.

¹ Décret n°99-272 du 06 avril 1999 modifié relatif aux commissions paritaires des établissements d'enseignement supérieur (remplir toutes les conditions pour être électeur, et notamment ne pas être en congé longue durée ; ne pas être frappé de rétrogradation, d'exclusion de fonctions non amnistiée ou non effacée du dossier, de certaines incapacités énoncées aux articles L5 à L7 du code électoral).